ASSOCIATION SYNDICALE AORISÉE du BOIS de CISE

BULLETIN D'INFORMATION de DÉCEMBRE 2017

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom de tous les syndics de l'association syndicale autorisée du Bois de Cise, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2018. Que l'année qui vient vous permette de mener à bien tous vos projets, tant sur les plans personnel et familial qu'au niveau professionnel ! Qu'elle vous apporte tout le bonheur possible avec ceux qui vous sont chers, qu'elle vous épargne les soucis de santé, et qu'elle vous réserve d'heureuses surprises et de belles rencontres entre Cisiens !

Notre équipe poursuit sa tâche dans le site magnifique du Bois de Cise, afin que vous puissiez apprécier à sa juste valeur ce lieu qui est le vôtre. Nous vous indiquerons dans ce bulletin nos réalisations depuis septembre dernier malgré une conjoncture plus difficile que prévue.

Je suis très satisfaite de nos bilans moral et financier et je remercie une fois encore tous les syndics pour leur présence, leur soutien et leurs précieux conseils, ainsi que tous les Cisiens bénévoles qui nous ont apporté et nous apportent encore leur aide. Merci aussi à tous ceux qui sont là pour nous faire avancer, ne serait-ce que par un bonjour convivial ou par un mail d'encouragement. Nous souhaitons par-dessus tout que la solidarité, l'entraide et l'amitié perdurent au sein de la « grande famille des Cisiens » !

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE du BOIS de CISE

BULLETIN D'INFORMATION de DÉCEMBRE 2017

BILAN DE NOTRE ACTION DEPUIS SEPTEMBRE DERNIER

CONTRAT DE VINCENT COTÉ

Suite aux mesures de réduction par l'Etat des contrats aidés, nous n'avons pas pu, comme prévu en juillet dernier, embaucher un autre salarié. Par ailleurs, le contrat aidé de Vincent n'a pas été renouvelé. Vu sa motivation, son sérieux et son dynamisme, nous avons cependant fait le choix de lui proposer un contrat d'embauche classique de 10 h par semaine au lieu des 20 h de l'an dernier. Notre salarié l'a accepté et vient au Bois de Cise le mardi et le jeudi de 8 h 15 à 13 h 15. Il assure ainsi une présence sur le site et poursuit sa tâche d'entretien du bois, des sentiers et des allées. Par sa discrétion et sa vigilance, il est devenu un relais entre l'ASA et les habitants.

ENTRETIEN DU BOIS ET TRAVAUX

- Le bilan des travaux effectués est évidemment bien moins conséquent que l'an passé. La majeure partie du temps a été consacrée pour Vincent à entretenir les allées et les sentiers, et à réaménager les massifs, où les plantes avaient bien proliféré. Le soufflage des feuilles est également terminé depuis peu et les feuilles évacuées en partie.

Placette Victor Hugo

- Des travaux ont été engagés placette Victor-Hugo. En effet, les escaliers qui mènent aux bancs étaient très dégradés par le temps. Les marches ont été vérifiées et les deux côtés en rondins de bois, dont la base était pourrie, ont été entièrement refaits. Une bâche a été posée à leur pied, que Vincent a lui-même été traité au bitume. Une dizaine d'heures et l'aide de notre vice-président a été nécessaire.

- Comme nous nous y étions engagés lors de la dernière assemblée générale, Vincent a commencé à poser des lices dans l'allée du Muguet. Des poteaux ont été installés sentier des Bruyères. Cependant, lors d'un creusement de trou avec une tarière, Vincent est arrivé sur un grillage avertisseur signalant le passage de câbles électriques. Le chantier a donc été purement et simplement arrêté vu le danger qu'il représentait. Nous avons adressé en mairie une Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) et attendons qu'elle nous communique le plan des réseaux électriques sur le site que seule une commune en tant que « déclarant » peut solliciter auprès des services d'Enédis EDF. La pose des lices et mains courantes reprendra dès la réception de ce document.

Soufflage des feuilles

Pose des lices

Arbre déraciné en décembre 2017

PASSAGE DE M. VALENGIN, EXPERT FORESTIER DU CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE

Nous avons apprécié les demandes des propriétaires qui souhaitaient faire expertiser les arbres de leur propriété. 18 Cisiens nous en ont fait la demande mais l'emploi du temps de M. Valengin n'étant pas extensible, 15 propriétés ont pu être visitées. 3 Cisiens figurent déjà sur la liste d'attente pour juin prochain, date de la prochaine venue de l'expert forestier.
Celui-ci a évoqué la maladie du frêne présente dans le site et qui fait de nombreux dégâts. Les arbres doivent être abattus. 11 frênes ont été marqués par une croix jaune pour être abattus dans l'année. M. Valengin a également donné son aval pour l'abattage d'un châtaignier, trois érables, trois tilleuls, un noisetier et deux chênes en raison de leur état sanitaire. Il est, par ailleurs, indispensable de procéder à la plantation d'un arbre pour remplacer celui qui sera abattu. M. Valengin se tient à votre disposition pour vous conseiller au mieux.

ENTRETIEN DES HAIES PRIVATIVES ET DES PARCELLES.

Nous vous rappelons ci-dessous les articles du cahier des charges de notre association :

2.7- haies :

... Les haies ne doivent pas, en ce qui concerne l'épaisseur, déborder sur les routes et chemins et chaque propriétaire est tenu de les tailler. ...

2.8 Intervention de l'ASA en cas de propriétaire défaillant

L'ASA veille particulièrement à l'application des mesures visées ci-avant ; deux mois après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé réception restée sans effet, l'Association pourra faire procéder aux travaux qui s'imposeraient. Le coût des dits travaux sera ensuite réclamé par le Receveur au propriétaire défaillant, et en cas de refus obtenu par voie judiciaire.

Certaines haies ou terrains non entretenus empêchent actuellement un passage aisé des randonneurs ou promeneurs. Il serait bon de veiller à y remédier dès que possible. D'autre part, suite à une récente tempête, un certain nombre d'arbres ont été déracinés et d'autres sont tombés sur des fils électriques et téléphoniques. L'ASA a dû faire intervenir les services d'un élagueur afin d'éviter des conséquences plus lourdes. Il est donc préférable de faire abattre des arbres ou baliveaux avant d'être obligé de le faire dans l'urgence, le coût étant alors plus élevé. Nous essayons, dans la mesure du possible, de prévenir les propriétaires avant qu'il ne soit trop tard. Tout arbre tombé sur un sentier ou allée est de notre ressort. Tombé sur la route reste du ressort des services communaux qui doivent, la plupart du temps, faire intervenir les sapeurs pompiers.

FIBRE OPTIQUE,TRANSFORMATEUR, PANORAMA, ASSAINISSEMENT

- Des travaux ont eu lieu ces derniers mois afin de faire passer la fibre optique dans le site. Certains propriétaires ont dû procéder à des coupes de haies ou d'arbres. La société Sogetrel est en charge du projet.
- Un nouveau transformateur a été installé route des Tilleuls. Il permettra d'améliorer le réseau électrique et d'éviter les coupures de courant à répétition. Il sera habillé de lattes de bois afin de s'intégrer au mieux dans le site.

PANORAMA

De nombreux échanges de mail ont eu lieu avec la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) suite à la modification du tracé du sentier du Littoral, qui passe à une distance de 30 à 40 mètres par rapport à l'ancien tracé. La DDTM souhaitait que l'ASA déplace la table d'orientation à ses frais (montant d'un devis de 12 000 euros). N'étant absolument pas responsable si des randonneurs se rendaient près de cette table et des bancs situés sur des terrains qui n'appartiennent pas à l'association, l'ASA a refusé de déplacer tout le matériel. Une très récente réunion avec la DDTM et M. Boulenger, maire de Saint-Quentin-La-Motte seul maire concerné puisque le matériel de l'ASA se trouve uniquement sur le territoire de cette commune., a pu faire évoluer la situation. M. Boulenger a proposé d'évacuer les bancs qui inciteraient des randonneurs à pénétrer sur les terrains et de nous laisser les lattes de bois qui pourraient servir à réparer d'autres bancs. Il se chargerait ensuite de faire retirer la table d'orientation à ses frais. De notre côté, et en fonction de nos moyens logistiques et financiers, ...

Panorama (suite)

nous avons accepté l'idée de faire faire un nouveau socle à une distance de 30 m au minimum du bord de la falaise et d'y apposer la table d'orientation. Vincent se chargerait de couper les arbustes qui gênent la vue, afin que randonneurs et promeneurs puissent bénéficier d'un nouveau panorama sécurisé et identique au niveau de la perspective. Le panorama Victor-Hugo , si cher aux Cisiens, serait ainsi sauvé. Nous vous tiendrons informés de la suite qui sera donnée à ce projet.

ASSAINISSEMENT

Deux réunions ont eu lieu, conjointement organisées par M. le Sous-Préfet et la mairie d'Ault, l'une début novembre et la seconde le 19 décembre dernier.

La première conviait uniquement les 12 propriétaires de maison situées en zone rouge afin de leur indiquer qu'ils devaient mettre aux normes l'assainissement de leur demeure. Des subventions leur permettraient de le réaliser pour un coût d'environ 30% sur l'étude et 30 % sur les travaux. L'ASA, qui représentait ce jour-là plusieurs de ces propriétaires, a sollicité une autre réunion, où tous les Cisiens pourraient participer. L'objectif serait de réfléchir à un assainissement non collectif ou semi collectif pour tous les Cisiens, qui pourraient éventuellement bénéficier des mêmes soutiens financiers.

La seconde réunion a rassemblé une quarantaine de participants. Une première intervention d'un Cisien a remis en cause la décision d'obligation de mise aux normes de l'assainissement des 12 propriétés situées en zone rouge, arguant du fait que l'érosion de la falaise était due à une mauvaise gestion des eaux pluviales, plus qu'à un assainissement inapproprié. M. le Sous-Préfet a répondu en deux temps.

Premièrement, des fonds importants ont été débloqués afin de mettre en place un Schéma de gestion des eaux pluviales et afin d'accorder des aides pour la mise aux normes des assainissements non collectifs, notamment pour les 12 propriétés situées en zone rouge.

Deuxièmement, la réunion devait être l'occasion d'une réflexion plus large au niveau de tous les Cisiens. Le montant des subventions possibles est actuellement de 70 %, un pourcentage qui n'est pas garanti à long terme. La présidente de l'ASA a fait savoir que, pour en avoir parlé avec des Cisiens, le problème était justement celui du montant de l'étude que les habitants n'avaient pas à assumer. Elle a également suggéré qu'il serait plus judicieux de savoir dans quelle classe se situait l'assainissement de chacune des propriétés cisiennes : classe 1 : assainissement non conforme avec impact sur l'environnement (il y a dans ce cas une obligation de mise aux normes qui semble concerner les 12 propriétés en zone rouge) – classe 2 : assainissement non conforme sans nuisance environnementale (non obligation de mettre aux normes dans l'immédiat mais obligatoire pour un acquéreur en cas d'achat) – classe 3 : assainissement aux normes. Elle a ajouté que cette connaissance serait un préalable nécessaire à toute réflexion ultérieure commune. M. le Sous-Préfet a soutenu cette idée et demandé à la mairie de mandater Véolia gratuitement chez les Cisiens qui le désirent afin de connaître dans quelle classe se situe leur propriété. Un diagnostic gratuit sera effectué.

Par la suite, les Cisiens, qui le souhaitent, pourront voir ensemble la possibilité de mutualiser les moyens pour faire réaliser des travaux pour un éventuel assainissement semi collectif.

POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

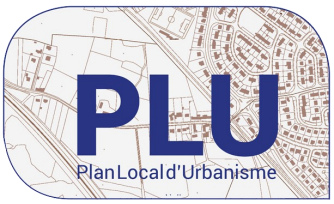

Rappel des évènements qui se sont déroulés cette année concernant le PLU

L'enquête publique s'est déroulée de 11 janvier 2017 au 10 février 2017 au cours de laquelle tous les propriétaires on pu avoir accès aux documents et exprimer leurs remarques. L'ASA et quelques propriétaires ont ainsi pu donner leur avis sur un certain nombre de points. Les conclusions de l'enquête ont été rendues le 23 mars 2017, et le 7 avril 2017 le conseil municipal a approuvé le PLU. Mais cette délibération a ensuite été annulée le 18 mai par le sous préfet d'Abbeville parce que la commune d'AULT aurait dû délibérer avant le 27 mars 2017, date à partir de laquelle la loi ALLUR précise que la compétence en matière de PLU doit être transférée à la communauté de communes. Il s'agit d'une décision sur la forme et non sur le fond puisque le jeudi 22 juin 2017 le conseil de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) a approuvé ce PLU à l'unanimité.

Malgré toutes ces péripéties et même si la commune d'Ault nous assure avoir actualisé très tôt les documents du PLU sur leur site internet, nous n'avons pas pu prendre connaissance de la dernière version qu'après la date de l'Assemblée Générale du 30 juillet. Au cours de cette AG l'ASA avait annoncé qu'un rendez-vous serait pris avec M. BRIERE, président de la Com de Com pour connaitre les décisions retenues.

Réunion avec M. BRIERE, président de la CCVS

Cette rencontre a eu lieu le mardi 5 septembre et a été l'occasion pour nous d'évoquer nos inquiétudes quant à l'application du PLU et des ses contraintes.

M. BRIERE s'est montré très attentif à nos propos mais il a indiqué que la position de l'État était de limiter le plus possible l'accroissement de la population dans les zones littorales, particulièrement celles faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturel et que l'absence d'assainissements collectifs sur le site renforçait encore davantage cette volonté.

En conséquence, aucun assouplissement du PLU, qui pourrait se heurter à un refus de la part de l'administration, ne sera apporté par la CCVS sur le dossier actuel.

Enfin, notre argument contre l'in-constructibilité du terrain de l'ASA, qui désormais nous interdit d'édifier une petite construction qui pourrait nous aider dans notre mission de protection du site (par exemple pour entreposer du matériel), est parfaitement recevable selon M BRIERE, mais arrive trop tard. Pourtant, des solutions techniques simples auraient pu être insérées dans les textes.

Ce sujet pourrait être ré-étudié à l'avenir dans le cadre de l'élaboration du futur PLU Intercommunal (horizon 5 à 6 ans) car à cette occasion, tous les recours gracieux portant sur le PLU seront analysés. L'ASA a donc rédigé un recours gracieux sur ce thème en espérant être entendue d'ici quelques temps

Conclusions:

L'administration ne relâchera pas ses efforts pour contenir l'urbanisation du Bois de Cise. Ceux qui ont justifié l'achat de terrains par l'ASA en faisant craindre le risque de développement de la construction sur le site se sont trompés. Ils ont généré des dépenses excessives et n'ont pas cherché à négocier certaines contraintes qui s'imposent à nous désormais. Nous devrons faire avec.

AGENDA

- L'assemblée générale de l'ASA se déroulera dimanche 29 juillet 2018 en la salle de l'ancien casino d'Ault

SITE INTERNET

Le site internet est à la disposition de tous ceux qui souhaitent nous laisser un message (membres et visiteurs). Le formulaire de contact permet d'entrer en relation avec le bureau de l'ASA (présidente et secrétaire), et si vous souhaiter partager des commentaires avec tous les visiteurs, utilisez la rubrique *« Si vous souhaitez partager un commentaire...»* située en bas de la page « *Contactez l'ASA* » ou en bas de tous les articles.
Vos commentaires une fois validés seront visibles par tous.
Si certains d'entre vous disposent de photographies ou de cartes postales originales et que vous souhaitez les partager, contactez-nous pour que nous puissions les mettre sur le site.

ABONNEZ-VOUS AUX LETTRES D'INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS

Abonnement Newsletter

Depuis le mois de novembre, nous utilisons un outil pour faciliter et sécuriser la diffusion de courriels, dont le but est de simplifier l'envoi des bulletins, comptes rendus et autres notes d'information. L'abonnement à cette liste de diffusion peut être gérée par les utilisateurs directement à partir du site. Il est ainsi possible d'ajouter de nouvelles adresses de courriels, ou de modifier des adresses existantes.

Si vous ne recevez pas nos comptes rendus alors que vous nous avez déjà communiqué vos adresses de courriel, vérifiez si votre gestionnaire de messagerie ne stocke pas les courriels de l'ASA dans le répertoire des SPAM.

Adresse du site de l'ASA et QR Code :**http://asa-boisdecise.planethoster.org**